



**ASSISES
THÉMATIQUES
ENVIRONNEMENT**

Thème #4
Ressource en eau

Compte rendu
Conférence introductive
du 13 octobre 2023

© Ville de La Roche-sur-Yon
© Atelier PréAU
Tous droits réservés.

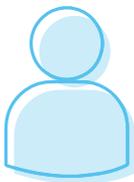
Novembre 2023

Préambule

Conférence organisée le vendredi 13 octobre 2023

18h30-20h30

4 intervenants
acteurs du végétal et
de la ressource en eau



1 cadre

Le congrès national
d'Hortis se réunissant
à La Roche-sur-Yon et
dédié aux acteurs de
la nature en ville

Le déroulé de la soirée

45 min.

1 Mise en contexte

Partage des enjeux de l'eau sur le territoire

Nathalie SAUR – Cheffe de service à l'Agence de l'eau Loire Bretagne

45 min.

2 Débat

Retour d'expérience croisé autour de la protection de la ressource en eau et des nouvelles pratiques paysagères

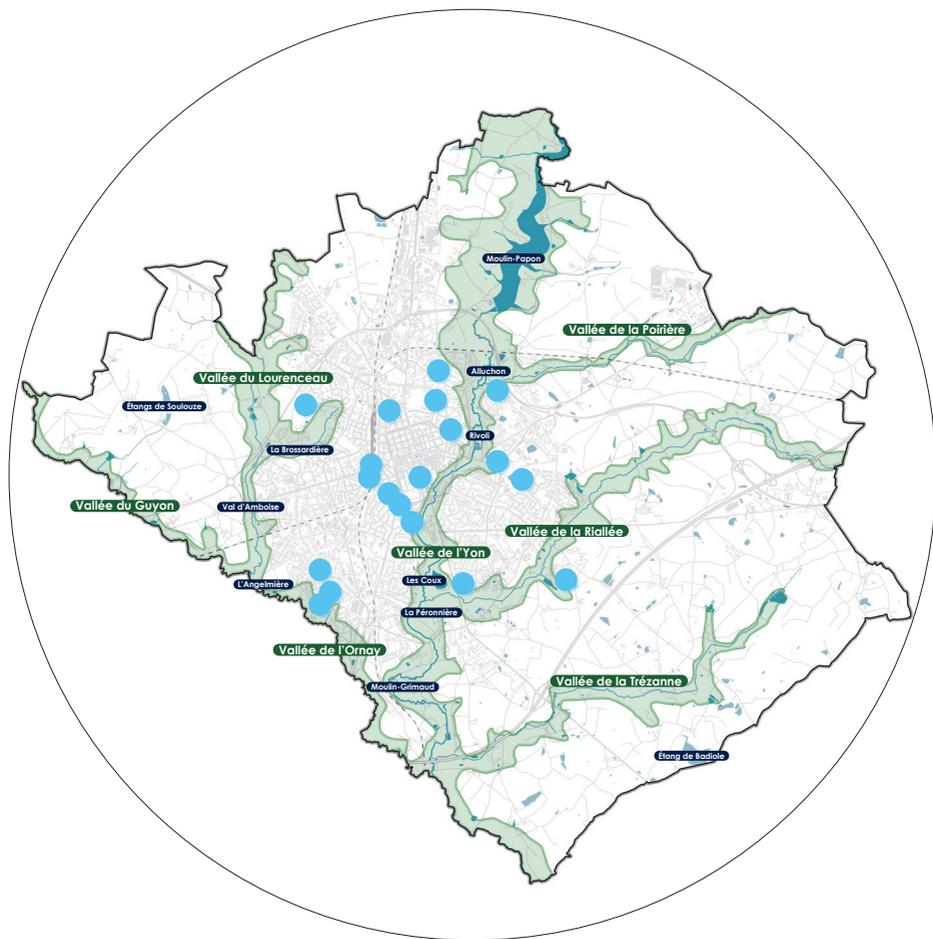
Anne MARCHAND - Présidente de l'association Hortis, cheffe de l'unité Patrimoine naturel au département des Hauts-de-Seine

Anne AUBIN SICARD - 1^{ère} adjointe déléguée à la Transition écologique et à l'environnement à la ville de La Roche-sur-Yon

Nathalie SAUR – Cheffe de service à l'Agence de l'eau Loire Bretagne

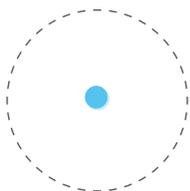
Aurélien RÉGNÉ – Directeur des espaces verts à la communauté urbaine de Caen la mer

La proximité des participants avec les vallées yonnaises

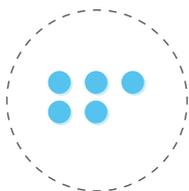


Leurs réponses aux deux interrogations posées avant le débat

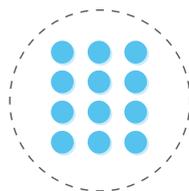
L'influence de la récurrence des sécheresses :



Je me sens peu concerné(e)
**Cela n'a pas changé
mon quotidien**



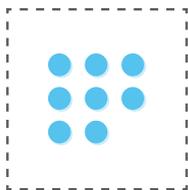
*Je me sens moyennement
concerné(e)*
**J'ai légèrement
changé
mes habitudes**



Je me sens très concerné(e)
**j'ai modifié mes
habitudes**

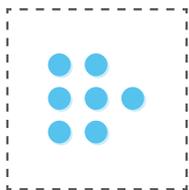
Leur priorité pour la ressource en eau demain :

**Garantir un accès
pour tous à l'eau**



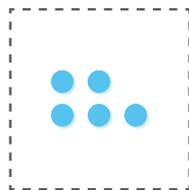
**Préserver la qualité
de l'eau**

**Assurer la pérennité
de la biodiversité et
des milieux naturels**



**Maîtriser le risque
d'inondation**

**Sensibiliser aux
bonnes pratiques**





© Ville de La Roche-sur-Yon



© Ville de La Roche-sur-Yon



Table ronde # 1

Les fondamentaux sur l'eau

Vos questions

Q1

Y a-t-il une saisonnalité dans la consommation d'eau ?

Effectivement, la consommation d'eau varie durant l'année, le pic étant situé, pour le département de Vendée, durant la période la plus défavorable en termes de disponibilité de la ressource : l'été.

Cette situation varie d'un département à l'autre, selon l'importance du tourisme et des migrations estivales. Ainsi, la métropole nantaise en Loire-Atlantique voit, à l'inverse, une baisse de ses consommations les mois d'été.

Est-ce que la consommation annuelle moyenne de 99,6 m³ par foyer tient compte de la population saisonnière ?

Q2

Cette consommation moyennée englobe les résidences principales et les résidences secondaires.

Q3

Le coût de l'eau est-il le même selon l'usager ?

Non, le coût varie selon le type d'usagers.

À cet effet, les entreprises paient généralement un coût moindre en raison des volumes consommés et/ou de leurs autonomies dans l'accès à la ressource (forage, retenu, prélèvement direct, etc.). Plusieurs producteurs d'eau potable envisagent cependant de gommer cette dégressivité de prix afin d'inciter les industriels à mieux économiser la ressource.

Le coût de l'eau va-t-il augmenter dans les années à venir ?

En préambule, il est important de rappeler que l'eau est une ressource gratuite dont seule la distribution et le traitement font l'objet d'un service public payant, et ceux dans un objectif de pouvoir couvrir l'ensemble des coûts induits par les différentes étapes de ce que l'on résume comme le petit cycle de l'eau.

Pour disposer d'un ordre de grandeur, le coût moyen en France est 4,34 € TTC / m³ réparti pour moitié en coût de production et de distribution (2,13 € TTC / m³) et, pour l'autre moitié, en coût d'assainissement collectif (2,21 € TTC / m³).

À cet effet, plusieurs phénomènes peuvent influencer sur l'évolution des prix :

- *Les coûts de traitement utilisés pour la potabilisation et l'assainissement de l'eau ;*
- *L'état des réseaux ;*
- *Le mode de tarification choisi, généralement linéaire (coût au m³ unique) ou progressif (coût au m³ variant selon le volume consommé).*



Comment la ressource en eau est-elle gérée administrativement ?

L'eau fait l'objet d'une gestion à plusieurs échelles et selon plusieurs champs d'intervention que sont :

- Le cadre réglementaire, défini par les instances supranationales (l'Union européenne) et/ou nationales (la France) ;
- La gestion et la préservation à grande échelle des masses d'eau, pilotée par un syndicat de bassin versant (**Bassin du Lay**) par le biais des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- La protection et la distribution de la ressource potable, portée par les services publics de l'eau (**Vendée Eau**) ;
- L'assainissement des eaux usées, qui relève d'une compétence communale ou intercommunale (**La Roche-sur-Yon**).

Quelles sont alors les marges de manœuvre des citoyens ?



Le citoyen dispose de deux leviers d'action :

- Son engagement civique et politique, par le biais d'associations de protection environnementale ou par l'usage de son droit de vote ;
- Ses habitudes de consommations.



Parmi les polluants cités, qu'est ce l'ammoniac ?

L'ammoniac (NH_3) est un composant chimique né de la dégradation de l'azote (N) et dont sa forme ionisée, appelée l'ammonium (NH_4^+), est relativement fréquent dans les eaux : sa présence traduisant, en effet, un processus de dégradation incomplète de la matière organique (décomposition des déchets végétaux et animaux).

L'ion ammonium (NH_4^+) se transformant assez rapidement en nitrates (NO_3^-) et nitrites (NO_2^-) par oxydation, sa teneur dans les eaux de surface est normalement faible. Ainsi, une forte présence d'azote ammoniacal est l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle (industries chimiques, engrais azotés, industries textiles, etc.).

Par ailleurs, les nitrites (NO_2^-) sont eux aussi naturellement en faible quantité dans les eaux. Cela est lié à leur forme instable et au fait que l'ion nitrite est une forme intermédiaire entre l'ion ammonium et l'ion nitrate. La présence de nitrites est alors une indication de pollution industrielle (traitements de surface, chimie, colorants, etc.).



Quels sont les principaux enjeux contemporains sur l'eau ?

Les trois enjeux majeurs à retenir sont :

- *Celui de l'accessibilité de la ressource ;*
- *Celui de la préservation de la ressource ;*
- *Celui du partage de la ressource.*

Dans les solutions d'amélioration de la résilience de l'eau et des milieux aquatiques est citée la restauration des haies : quelle est la démarche engagée auprès des agriculteurs ?



Cette démarche s'inscrit dans un double cadre : préserver et (re)créer les infrastructures naturelles des espaces ruraux.

Pour autant, si les haies existantes font bien l'objet de mesures coercitives de préservation, la renaturation reste incitative, volontaire et sans obligation de moyen pour les agriculteurs.



Y a-t-il un seuil où l'eau des cours d'eau ne peut être prélevée ?

Dans le cas où les niveaux d'eau sont faibles et/ou la température élevée, des restrictions ou interdictions de prélèvement peuvent être mis en œuvre pour protéger à la fois la faune et la qualité de la ressource.

La démocratisation des récupérateurs d'eaux pluviales ne pose-t-elle pas un risque pour la pérennité de la ressource ?

Q11

Les récupérateurs d'eaux pluviales sont des dispositifs de captage de l'eau de pluie destinés aux usages domestiques, principalement pour l'entretien des jardins.

L'eau ainsi « prélevée » par les particuliers ou les entreprises recouvre des quantités marginales par rapport à la totalité des précipitations et n'a donc aucun impact sur le grand cycle de l'eau. Pour autant, cela ne doit aucunement écarter les actions de sobriété, l'eau de pluie étant essentielle pour le rechargement des nappes phréatiques.

Par ailleurs, en milieux urbains, les eaux pluviales font l'objet d'une gestion dissociée des eaux usées (réseau distinct) et ne sont pas traitées par les stations d'épuration. Il est aussi à souligner que des actions sont désormais engagées pour abandonner la collecte des eaux pluviales dans des canalisations au profit d'une infiltration directe dans le sol.

Q12

Comment concilier la préservation de la ressource avec l'augmentation de la population ?

Par le biais du triptyque sobriété (réduire les consommations) - efficacité (améliorer la performance du réseau) - sensibiliser (connaître et maîtriser les bonnes pratiques).

À court terme, un principe de solidarité entre bassin versant est possible, sans que cela ne soit une solution pérenne au regard du dérèglement climatique.



Table ronde # 2

Les enjeux contemporains
et les perspectives futures

Vos questions

Q13

Comment la biodiversité animale est-elle intégrée ?

Les collectivités s'inscrivent dans une démarche systémique dite du « travail avec le vivant », qui implique trois niveaux d'action :

- *La diversification végétale, qui contribue au maintien des populations animales ;*
- *La préservation et la (re)création d'infrastructures naturelles (haie, talus, zones humides, etc.) et/ou artificielles (rucher, nichoir, etc.) ;*
- *et, dans certains cas, la réintroduction animale.*

La faune constitue par ailleurs un outil efficace de régulation contre certains nuisibles ou parasites : citons comme exemple le rôle des mésanges dans la lutte contre les chenilles processionnaires.

Quel est le point de départ pour engager une démarche de valorisation de la biodiversité ?

Q14

Toute action s'appuie sur un travail de diagnostic qui vise à recenser et à connaître l'état des populations et des milieux. Cette étape, généralement réalisée par un écologue, peut devenir un exercice collaboratif, en mobilisant, par exemple, les citoyens dans le travail de recensement et d'observation (e.g. Atlas des Coccinelles du Grand Ouest). De ces études sont ensuite identifiées les marges de manœuvre et les actions à engager.

Q15

Pouvez-vous préciser ce que signifie la renaturation en ville ?

Le XIX^{ème} et XX^{ème} siècle se sont caractérisés par une double action de destruction et de contrôle des espaces naturels par nos sociétés.

Dans le cas d'une zone très urbanisée comme le département des Hauts-de-Seine, la renaturation consiste alors à restituer les paysages séquanais précédant les infrastructures de canalisation et de contrôle réalisées à l'issue de la crue de 1910.

La renaturation consiste donc en une réappropriation des milieux naturels par le biais de leurs désaménagements.

Comment cela s'inscrit-il dans le cadre du dérèglement climatique ?

Q16

Deux paramètres influent sur le fonctionnement des milieux naturels : la température et les précipitations.

Dans un contexte de changement climatique, ces deux paramètres souffrent d'une grande variabilité (avec une tendance à la baisse des précipitations et une hausse des températures) qui fragilise les écosystèmes et dégrade la qualité des sols.

La renaturation vise, dans ce cadre, à concilier la valorisation des espèces vernaculaires avec l'introduction progressive d'espèces nouvelles correspondant aux conditions climatiques futures.

Elle vise, enfin, à mieux préparer les territoires aux conséquences du dérèglement, en créant des îlots de fraîcheur au cœur ou à proximité des villes.



Quel est le rôle concret des collectivités ? Comment la dimensions paysage et ressource en eau sont conciliées ?

Les collectivités disposent de quatre principaux leviers d'actions que sont :

■ **L'usage de la ressource en eau**

A cet effet, la ville de La Roche-sur-Yon déploie des actions de sobriété ciblant l'entretien de ses espaces verts. Citons par exemple l'absence d'arrosage des terre-pleins des giratoires, le déploiement de circuits fermés pour l'arrosage des terrains de football ou l'utilisation des eaux de surverse des piscines intercommunales pour l'arrosage des espaces verts.

■ **L'assainissement**

La Roche-sur-Yon gère 30 stations d'épuration dont la plus importante, à Moulin-Grimaud, va être reconstruite. Cette opération, prévue pour s'achever en 2025, est justifiée par l'ancienneté de l'équipement actuel (mis en service en 1971), par une volonté d'accroître le niveau de rejet dans les cours d'eau (de l'ordre de 70% en 2023) et par la nécessité de prendre en compte les micro-polluants (plastiques, médicaments, etc.) dans les process de traitement.

■ **La gestion des eaux pluviales**

L'urbanisation, en artificialisant les sols, limite la capacité des sols à absorber les précipitations. L'eau, dans l'incapacité de pénétrer, s'écoule alors en surface, ce qui contribue ou génère, dans certains cas, des inondations.

Pour limiter ces phénomènes, les collectivités s'appuient sur trois outils de gestion des eaux pluviales que sont l'infiltration, la régulation (naturelle, par le biais des noues, ou anthropique, par le biais des canalisations) et la rétention.

A titre d'exemple, la ville de La Roche-sur-Yon a ainsi engagé :

- la réfection des canalisations de la rue Salengro, dans le cadre du projet de requalification de l'artère ;
- l'aménagement de noues plantées le long du boulevard de l'industrie ;
- la renaturation des cours d'eau, dans le cadre de la compétence intercommunale de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

■ La gestion des milieux naturels

Dans le cadre yonnais, cet item renvoie à la fois à des actions autour de la qualité des sols (réutilisation des tailles d'arbres pour le paillage des parterres), de la palette végétale (plantation d'essence moins gourmande en eau) et par la reconstitution de la trame bleue (e.g. recréation de zones humides dans le secteur des Terres-Noires, reméandrage de l'Yon (depuis 2017) et de l'Ornay (prochainement)).

L'État joue-t-il un rôle particulier sur la question de l'eau ?

Q18

Oui, par le biais de la législation et des restrictions d'usages.

Sur ce dernier point, celui-ci est du ressort des préfetures qui, à l'orée des débits mesurés, prennent, à l'échelle d'un bassin versant, des mesures de limitation des usages de l'eau selon quatre niveaux d'alerte (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) et en concertation avec les différents usagers.



Quels sont les principaux freins que rencontrent les collectivités sur la démarche de renaturation ?

Les principales contraintes sont :

- Financière ;
- Économique (en particulier lorsque l'initiative se fait en concurrence avec d'autres activités ou projet de construction) ;
- Foncière (en particulier dans les zones à forte densité de population).

Pouvez-vous donner des exemples concrets de renaturation ?



Le premier exemple cité est celui de la stratégie départementale des espaces de nature mise en place par le département des Hauts-de-Seine. Pour l'appréhender, trois chiffres sont à retenir :

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 15 m² d'espaces verts par habitant ;
- Le département des Hauts-de-Seine présente une densité de population de 9 240 hab./km² ;
- Le département des Hauts-de-Seine connaît un déficit de 200 hectares d'espaces verts, avec une forte disparité selon les communes.

L'objectif de la collectivité est alors la reconquête, à horizon 2050, de ces hectares manquants, par le biais d'acquisition foncière ou de revégétalisation des friches.

Le second exemple cité est celui des opérations engagées par la ville de La Roche-sur-Yon : en particulier, est mis en avant l'aménagement d'un parc urbain sur l'ancienne emprise de l'école élémentaire publique Pont-Boileau, dans le quartier de la Vigne-aux-Roses, ou la démolition-reconstruction du complexe aquatique.



La ville de La Roche-sur-Yon implique-t-elle les citoyens dans les projets de revalorisation d'espace naturel ?

Oui, cela a été le cas lors du projet de requalification de la Vigne-aux-Roses, pour les inventaires participatifs servant à l'élaboration de l'atlas de la biodiversité yonnaise ou, encore, pour la réalisation de certains panneaux pédagogiques.

L'implication n'est cependant pas systématique : le projet des Terres-Noires, évoqué plus tôt, n'a pas fait l'objet de concertation particulière en raison du peu de complexité de l'opération.

Pourquoi y a-t-il un arasement régulier des accotements de chaussée ou des retenues d'eau ? Cela n'entraîne-t-il pas un risque de pollution ?

Q22

Depuis deux ans, les arasements deviennent moins réguliers en réponse à la politique engagée sur la préservation de la biodiversité. Pour autant, cette pratique est encore exigée pour des raisons sécuritaires ou de pérennité de la chaussée.

S'il est certain qu'un fort arasement des accotements entraîne une migration de pollution plus aisée les nouvelles pratiques de fauches permettent désormais une meilleure digestion des polluants. En outre, ces pollutions chroniques restent de faible concentration, sans commune mesure avec les pollutions accidentelles aigues.

Q23

Comment la ville peut sensibiliser la population sur les bonnes pratiques autour de l'usage de l'eau ?

Par le biais de plusieurs leviers d'actions dont certains sont actuellement engagés par la ville de La Roche-sur-Yon :

- *Les campagnes de sensibilisation et de communication sur la valeur de l'eau, son intérêt environnemental et humain, etc. ;*
- *Les démarches de concertation autour des politiques publiques ou des projets visant à la préservation de la ressource.*



Hortis
hortis.fr



**Agence de l'eau
Loire Bretagne**
agence.eau-loire-bretagne.fr



Caen la mer
caenlamer.fr



**Stratégie départementale
des espaces de nature des
Hauts-de-Seine**
hauts-de-seine.fr



Atlas de la biodiversité
abc.naturefrance.fr



**Assises de l'environnement,
pour engager ensemble les transitions**
Sensibiliser - Participer - Agir

Contact : assises.thematiques@larochesuryon.fr